



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ACCEPTÉS

- Agrégats de brique, mortier, résidus de pierre, terre, asphalte et béton
- Bardeaux d'asphalte et béton bitumineux
- Bois de construction
- Céramique
- Filage électrique
- Matériaux de revêtement
- Métaux ferreux (métaux constitués d'acier et de fonte) et non-ferreux (aluminium, cuivre, plomb, nickel, zinc et autres)
- Mélamine
- Panneaux de gypse
- Textile (toiles géotextiles et toiles de peinture)
- Vitre



ENCOMBRANTS ACCEPTÉS

- Appareils dont les halocarures ont été récupérés
- Appareils électroménagers de toute grosseur (cuisinière, grille-pain, etc.)
- Armoires
- Bains
- Bibliothèques
- Bureaux
- Chaises sans tissu
- Classeurs
- Commodes
- Électroménagers
- Éviers
- Fenêtres
- Gros cartons
- Miroirs
- Plastiques rigides et d'emballage
- Portes
- Réservoirs d'eau chaude
- Tables
- Toilettes
- Vélos

